

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/09/07/2017013215/justel>

Dossier numéro : 2017-09-07/02

Titre

7 SEPTEMBRE 2017. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-02-2019 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 20-09-2017 page : 86348

Entrée en vigueur : 01-01-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARR 2019-01-24/09, art. 4,§1, 003; En vigueur : 08-02-2019>